



Département de l'Indre
Ville de Valençay

Marché de Travaux

Requalification et végétalisation de
l'entrée Est de Valençay : création d'un
carrefour giratoire sur la RD956 et
aménagement de rues

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026-PAM6022

Date limite de remise des plis

30 / 11 / 2026 à 12 heures

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées
- Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteurs :

Ville de Valençay

Représentant : Pascal DOUCET, Maire

4 rue Talleyrand

36600 Valençay

Département de l'Indre

Direction des Routes

Représentant : Marc FLEURET Monsieur le Président du Conseil départemental

CS20639

Pl. de la Victoire et des Alliés

36020 Châteauroux CEDEX

Un groupement de commandes a été constitué, conformément aux articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique, entre le Département de l'Indre et la Ville de Valençay en vue de la passation des marchés. La Ville de Valençay est désignée comme coordonnateur du groupement. Celle-ci signera et notifiera le marché qui sera exécuté par le Département et par la Ville de Valençay chacun en ce qui le concerne.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Requalification et végétalisation de l'entrée Est de Valençay : création d'un carrefour giratoire sur la RD956 et aménagement de rues**

Code CPV	Libellé CPV
45233128-2	Travaux de construction de carrefours giratoires

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Requalification et végétalisation de l'entrée Est de Valençay : création d'un carrefour giratoire sur la RD956 et aménagement de rues
 Acheteur	Département de l'Indre/ Ville de Valençay
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	2 lots - tranches
 Lieu d'exécution	Commune de Valençay
 Délai	Variable selon les prestations du contrat
 Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale - Critère environnemental
 Variation des prix	Révisables (formule)
 Nature des prix	Prix forfaitaires et unitaires

Objet	Maître(s) d'ouvrage(s)
Lot n°1 - VRD	
Tranche ferme - Aménagement de la rue Nationale, du carrefour giratoire et de la rue Talleyrand (<i>délai 11 mois</i>) : <i>CHANTIER 1 : aménagement de la rue Nationale et du carrefour giratoire - (pris en charge par la ville de Valençay) Délai : 6 mois</i> <i>CHANTIER 1bis : aménagement de la rue Nationale et du carrefour giratoire - (pris en charge par le Département de l'Indre) Délai : 6 mois</i> <i>CHANTIER 2 : aménagement de la rue Talleyrand + 1 option - Délai : 5 mois</i>	Département de l'Indre pour le chantier 1 bis / Ville de Valençay pour le chantier 1 et 2
Tranche optionnelle n°1 - Réfection de la section courante de la RD956 Nord : <i>Réfection de la section courante de la RD956 Nord</i>	Département de l'Indre
Tranche optionnelle n°2 - Réfection de la section courante de la RD4 : <i>Réfection de la section courante de la RD4</i>	Département de l'Indre
Tranche optionnelle n°3 - Aménagement de la rue Max Hymans : <i>aménagement de la rue Max Hymans</i>	Ville de Valençay
Lot n°2 - Plantations et mobiliers	
Tranche ferme - Aménagement de la rue Nationale, du carrefour giratoire et de la rue Talleyrand (<i>délai 4 mois</i>) : <i>CHANTIER 1 : aménagement de la rue Nationale et du carrefour giratoire - (pris en charge par la ville de Valençay) Délai : 2 mois</i> <i>CHANTIER 2 : aménagement de la rue Talleyrand + 1 option - Délai : 2 mois</i>	Ville de Valençay
Tranche optionnelle - aménagement de la rue Max Hymans	Ville de Valençay

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://webmarche.solaere.recia.fr>

■ Dossier de consultation :

Cf liste des pièces de la consultation en PJ.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site. Ils remettront une attestation de visite, signée par eux-mêmes, indiquant le jour et l'heure de la visite (une photo horodatée peut être jointe).

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours compter de la date limite de réception des offres.

□ **Clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi :**

Les deux maîtres d'ouvrage, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application de l'article L21 12-2 du code de la commande publique, en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi obligatoire.

Chaque attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes répondant à des critères d'éloignement du marché du travail.

Le CCAP précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

Nota :

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée non-conforme au motif du non-respect du cahier des charges.

Toutefois, en cas de difficultés économiques rencontrées par l'entreprise comme indiqué au CCAP (chômage partiel, licenciement économique..), la clause sociale d'insertion pourra être aménagée.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Le mandataire ne peut répondre à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposé après attribution mais, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées **sauf pour** les travaux sous maîtrise d'ouvrage Ville de Valençay. Elles devront respecter les exigences techniques du CCTP qui restent intangibles. L'éventuelle proposition d'une variante suppose donc une offre présentée comme telle et composée d'un acte d'engagement et d'une DPGF distincte.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
La déclaration du candidat (DC2)	
Redressement judiciaire	<i>Le cas échéant, la copie du jugement prononcé si le candidat est admis en procédure de redressement judiciaire.</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Références travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>
Autres justificatifs	
Le certificat de visite	<i>signé par le titulaire</i>

Candidature :

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Offre :

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
L'acte d'engagement, un par lot	<i>Un acte d'engagement (AE) par lot et par maître d'ouvrage (ci-joint à compléter, à dater et à signer), et par solution, dans le cas d'une offre variante</i>
Le bordereau des prix du Département	<i>cadres ci-joint à compléter sans modification et à déposer dans un format non verrouillé</i>
Le détail estimatif (DE) du Département	<i>à compléter sans modification et à déposer dans un format non verrouillé</i>
Les décompositions du prix global et forfaitaire de la Ville de Valençay	<i>à compléter sans modification et à déposer dans un format non verrouillé, et par solution, dans le cas d'une offre variante</i>
La note méthodologique, une par lot, qui contiendra :	- Description des moyens humains et matériels déployés - Fiches techniques des produits - Description de l'organisation du chantier et du planning ainsi que des contraintes d'exécution - Description des mesures prises dans le cadre de l'exécution du marché pour réduire l'impact environnemental des prestations (gestion des déchets, revalorisation des produits, modalités mises en place par l'entreprise en matière de protection de l'environnement) pour l'exécution du projet <i>Il est obligatoire de prendre comme modèle la note méthodologique fournie dans le dossier de consultation.</i>

■ **Modalités de remise des candidatures et des offres :**

La transmission des documents par voie électronique ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : <https://webmarche.solaere.recia.fr>

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées. Si plusieurs offres ou documents sont transmis successivement, seul sera pris en compte la dernière offre ou le dernier document transmis dans le délai imparti.

Dans le cas où le soumissionnaire serait amené à renommer les fichiers téléchargés, le nouveau nom du fichier ne devra pas dépasser 15 caractères et son intitulé devra correspondre clairement au contenu du fichier et être conforme au nom des documents demandés.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

POUR LE LOT N°1 :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix TTC (70 points)	Les points sont répartis comme suit : - 65 points sur le total de l'addition de la tranche ferme (montants du détail estimatif du Département et de la DPGF de la ville de Valençay), de la TO1 et de la TO2 (montants des détails estimatifs du Département) - 5 points sur le montant de la TO3 (DPGF de la ville de Valençay). La grille de pondération ci-après sera appliquée : Offre la moins-disante : nombre de points maximum Offres suivantes : nombre de points maximum X ratio de l'offre la moins-disante sur l'offre étudiée

	La note finale prix est la somme des points calculés comme précisé ci-dessus.
2. Valeur technique (20 points)	La valeur technique est appréciée au vu de la note méthodologique et sur la base des sous-critères suivants :
- Qualité des moyens humains et matériels déployés (2,5 pts) (8 pages max : 4+4)	
- Qualité des fiches techniques produits (2,5 pts)	
- Qualité de l'organisation du chantier et optimisation de phasage et du planning au regard des contraintes d'exécution (15 pts) (8 pages max)	
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points) (5 pages max)	Ce critère sera jugé au vu des éléments portés à la note méthodologique et jugera les mesures prises dans le cadre de l'exécution du marché pour réduire l'impact environnemental des prestations (gestion des déchets, revalorisation des produits, modalités mises en place par l'entreprise en matière de développement durable ...)
- Gestion des déchets (3 pts)	
- Revalorisation des produits (3 pts)	
- Modalités mise en place par l'entreprise en matière de protection de l'environnement pour l'exécution du projet (4 pts)	

POUR LE LOT N°2 :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix TTC (50 points)	Les points sont répartis comme suit : - 45 points sur la tranche ferme - 5 points sur la TO. La grille de pondération ci-après sera appliquée : Offre la moins disante : nombre de points maximum Offres suivantes : nombre de points maximum X ratio de l'offre la moins-disante sur l'offre étudiée La note finale prix est la somme des points calculés comme précisé ci-dessus.
2. Valeur technique (40 points)	La valeur technique est appréciée au vu de la note méthodologique et sur la base des sous-critères suivants :
- Qualité des moyens humains et matériels déployés (5 pts) (8 pages max : 4+4)	

- Qualité des fiches techniques produits (10 pts)	
- Qualité de l'organisation du chantier et optimisation de phasage et du planning au regard des contraintes d'exécution (25 pts) (8 pages max)	
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points) (5 pages max)	Ce critère sera jugé au vu des éléments portés à la note méthodologique et jugera les mesures prises dans le cadre de l'exécution du marché pour réduire l'impact environnemental des prestations (gestion des déchets, revalorisation des produits, modalités mises en place par l'entreprise en matière de développement durable ...) pour l'exécution du projet
- Gestion des déchets (3 pts)	
- Revalorisation des produits (3 pts)	
- Modalités mise en place par l'entreprise en matière de protection de l'environnement pour l'exécution du projet (4 pts)	

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif, du document comparatif ou de la décomposition du prix global et forfaitaire sera rectifié en conséquence.

En cas de prix forfaitaire, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier sa décomposition du prix global et forfaitaire pour la mettre en cohérence avec le prix forfaitaire indiqué sur l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas de prix unitaire, les erreurs de multiplication, d'addition ou de report, qui seraient constatées dans le détail estimatif ou le document comparatif, seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	L'attestation d'assurance en cours de validité
Attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement datée et signée et portant référence du présent marché	Attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement datée et signée et portant référence du présent marché
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise de moins de six mois
Redressement judiciaire	Le cas échéant, la copie du jugement prononcé si le candidat est admis en procédure de redressement judiciaire.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande de manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : <https://webmarche.solaere.recia.fr>

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article *Modalités de remise des candidatures et des offres* du présent document.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur (responsable du traitement) s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, et à la réglementation nationale applicable en matière de commande publique, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure, ainsi que, le cas échéant, pour la gestion et l'exécution du ou des marchés attribués et le traitement de contentieux éventuels.

Les traitements de données mis en œuvre dans le cadre de la présente consultation reposent sur l'exécution d'une mission d'intérêt public et/ou le respect d'obligations légales incombant à l'acheteur en matière de préparation, de passation, d'exécution et de suivi des marchés publics.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles disposent également, dans les conditions prévues par les textes, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit à la portabilité de leurs données lorsque cela est applicable. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur, ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Sécurité des données : Les données à caractère personnel sont traitées au moyen de mesures techniques et organisationnelles appropriées destinées à assurer un niveau de sécurité adapté aux risques, notamment en termes de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité des informations traitées.